

ABBATISSATUS - ABBATISSALIS

En préparant pour l'édition des chartes latines de l'abbaye sicilienne Saint-Michel de Mazara, on n'a pu ne pas s'étonner de trouver dans deux de ces diplômes émanant de la curie épiscopale de Mazara un mot inconnu tant de du Cange que d'Arnaldi et de Niermeyer : *Abbatissatus*.

Suivait sur un de ces textes, deux fois, l'adjectif *abbatissalis*, relevé une fois par du Cange et par Niermeyer, mais dont celui-ci déclare : *suspectum videtur*.

On sait que le mot araméen *abba* fut grécisé par saint Paul et donc tôt latinisé. Devenu terme technique dans l'institution monastique, il fut bientôt doublé d'un féminin *abbatissa* et fleurit en autres dérivés : *abbatia* et *abbatiola*, voire *abbatiuncula*, *abbatiare*, *abbatialis* etc. Du Cange connaît *abbatissatus*.

Pour *abbatissatus*, qui désigne la charge d'abbesse, le voici dans nos documents siciliens :

1^o Charte de l'évêque Jean de ROSA du 1^{er} juillet 1429, nommant l'abbesse Marguerite de Cataldo : *teque de prefato abbatissatu ... investimus*.

2^o Charte de l'évêque Jérôme de TERMINIS du 28 août 1553, confirmant l'élection de l'abbesse Gioanella La ROCCA : *de officio abbatissatus predicti ... te investimus*.

L'adjectif *abbatissalis* se trouve dans le second document :

a. *tibi ... gubernationem et administrationem abbatissalem ... mandante*.

b. *assignantes tibi locum in cathedram abbatissalem dicti monasterii*.

Ces diplômes viennent de paraître dans la *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, XIX, 1965, pp. 468 et 472. Ils témoignent du latin d'une curie épiscopale sicilienne aux XV^e et XVI^e siècles, pas plus. Mais c'est autant.